



Assemblée générale

Distr. générale
11 février 2010
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Point 132 de l'ordre du jour
**Budget-programme pour l'exercice
biennal 2010-2011**

Prévisions révisées relatives au budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 au titre des chapitres 28C, 28D, et 36 et afférentes au Groupe de préparation et de soutien en cas de crise

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Les dangers croissants auxquels sont exposés les fonctionnaires des Nations Unies par suite d'actes de malveillance, de catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence nécessitent, pour les survivants ainsi que pour les familles des personnes blessées ou décédées dans l'exercice de leurs fonctions, un dispositif permanent de soutien qui soit anticipatif, global et coordonné. Se fondant sur un examen interne détaillé de la capacité actuelle des Nations Unies de répondre à de tels événements, ainsi que sur les enseignements des événements graves survenus au cours des sept dernières années, le Secrétaire général propose, dans le présent rapport, de créer un groupe de préparation et de soutien en cas de crise au sein du Bureau du Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines, qui serait la première pierre fondamentale du dispositif de prestation et de coordination du soutien indispensable aux survivants et aux familles des personnes décédées ou blessées par suite d'actes de malveillance, de catastrophes naturelles ou de toute autre crise. D'autres formes de soutien et d'assistance à l'intention des survivants et des familles touchées font l'objet d'une évaluation à la lumière de l'expérience passée et avec le concours des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies en vue de mieux répondre au devoir de protection des personnes au service de l'ONU et de leur famille; les conclusions en seront portées à l'attention de l'Assemblée générale en temps utile.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Généralités	3
II. Propositions	5
III. Ressources nécessaires	8
IV. Conclusion	9
V. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	10

I. Généralités

1. Le personnel et les biens des Nations Unies sont de plus en plus fréquemment la cible d'actes de malveillance et sont parfois victimes de catastrophes naturelles. Compte tenu du lourd bilan humain dans les deux cas (voir tableau 1), et des enseignements tirés des événements meurtriers de Bagdad en 2003, d'Alger en 2007, de Kaboul en 2009 et de la toute récente tragédie en Haïti, l'Organisation doit impérativement mettre en place un mécanisme anticipatif, global et coordonné qui soit en mesure d'aider les lieux d'affectation, les bureaux de pays et les équipes de coordination du dispositif de sécurité à être mieux préparés en cas d'événements entraînant un lourd bilan humain. Grâce à cette capacité, un soutien synergique approprié sera apporté au personnel victime de blessures ou de traumatismes divers subis lors d'actes de malveillance, de catastrophes naturelles ou d'autres crises. Le droit à la protection dont jouit le personnel des Nations Unies englobe également une assistance aux membres de leur famille touchés par les conséquences de tels événements. Cette proposition est une première étape qui nous permettra de remédier à l'absence d'un service spécialisé et elle répond à un besoin urgent d'élaborer des politiques pour coordonner les interventions et assurer le soutien voulu. Le groupe proposé collaborera étroitement avec les départements du Secrétariat et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies qui fournissent un soutien direct sur le terrain et à partir du Siège, surtout dans les moments qui suivent des actes de violence ou des catastrophes naturelles.

Tableau 1

Statistiques annuelles sur le nombre de victimes d'actes de malveillance et de catastrophes naturelles depuis 2003

Année	Victimes d'actes de violence		Victimes de catastrophes naturelles (civiles et militaires)
	Civiles	Militaires	
2003	22	4	–
2004	11	3	–
2005	11	22	–
2006	12	14	–
2007	34	8	–
2008	16	9	–
2009	14	11	–
2010	–	–	(au 4 février 2010) 86
Total	120	71	86

Source : A/64/336, A/63/305 et Corr.1, A/62/324 et Corr.1 et Corr.2, A/61/463, A/60/223 et Corr.1, A/59/332, A/58/344, et site Web du Département des opérations de maintien de la paix pour les chiffres concernant les militaires (<http://www.un.org/fr/peacekeeping>).

2. Actuellement, le Secrétariat n'a ni les moyens ni les crédits requis pour faire face à l'éventail des besoins, qu'il s'agisse de la préparation aux situations d'urgence basée sur une évaluation des risques, de l'intervention immédiate en cas de crise ou du soutien dans tous les domaines à fournir aux victimes et aux familles

dont un proche a été tué ou blessé. Dans les circonstances actuelles, le soutien apporté aux survivants et aux familles touchées est dispensé au titre de tâches supplémentaires par des fonctionnaires qui sont principalement affectés à d'autres fonctions dans leur unité administrative, et dont un grand nombre sont occupés à assurer la continuité des services dans la zone d'opérations touchée. Les survivants ou les familles touchées font l'objet de peu de suivi et aucun point de contact systématique n'existe pour le traitement de leurs besoins, ce qui est particulièrement vrai pour le moyen et le long terme. Les collègues qui offrent leurs services sont souvent non qualifiés ou insuffisamment armés pour s'orienter dans le dédale du système administratif auquel ils se heurtent pour venir en aide aux victimes et à leur famille, sans compter qu'ils doivent assumer leurs propres responsabilités courantes. Les sentiments de frustration et le ressentiment des survivants et de leur famille, ainsi que des familles dans le malheur, devant la complexité bureaucratique des procédures dans les différents services et départements où ils ne bénéficient pas d'une assistance spéciale sûre, constituent l'une des leçons les plus pénibles à retenir des tragédies passées.

3. En outre, l'expérience fait ressortir le besoin de disposer d'un cadre d'action cohérent ainsi que d'une capacité de préparation et d'intervention coordonnés pendant et après les situations de crise. Le Réseau Ressources humaines du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) regroupe les organisations sur le terrain (groupe sur le terrain¹), en vue d'élaborer et de mettre en place des moyens efficaces de traiter de telles crises, notamment par le biais de dispositifs en attente et d'une formation à l'intention des équipes d'intervention rapide.

4. Cela étant, il convient donc de s'attaquer aux nombreuses questions concernant la préparation aux situations de crise et le besoin de soutien auxquelles sont confrontés les survivants et les membres de leur famille par suite d'une catastrophe naturelle et d'un acte de malveillance, notamment des crises telles que les enlèvements et les prises d'otages. L'Organisation prend ces dernières années de plus en plus conscience de la nécessité pour elle de pouvoir mieux répondre à son devoir de protection des fonctionnaires et de leur famille. Des efforts bien intentionnés ont été déployés pour faire face à certaines de ces questions, mais de façon ponctuelle, ce qui se traduit par des interventions disjointes, des mesures et des moyens insuffisants pour fournir un soutien synergique à long terme et l'impression regrettable qu'ont souvent les survivants et les membres de leur famille que l'Organisation les a oubliés et abandonnés. Bien que ladite organisation fasse tout son possible et soit animée des meilleures intentions, le soutien au coup par coup s'est avéré non satisfaisant tant pour les responsables chargés de le gérer que pour les personnes auxquelles elle est censée porter assistance.

¹ Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Programme des Nations Unies pour le développement, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, Fonds des Nations Unies pour la population, Programme alimentaire mondial, Organisation mondiale de la Santé, Organisation panaméricaine de la santé et Secrétariat de l'ONU.

5. Conscient de l'importance des travaux de mise au point et de mise en œuvre nécessaires pour se doter d'une capacité opérationnelle globale en matière de préparation aux situations d'urgence et de soutien à long terme, le Secrétaire général propose de créer, dans un premier temps et pour répondre à un besoin pressant, un groupe de préparation et de soutien en cas de crise pour assurer, entre autres, un traitement coordonné des questions médicales, psychologiques, administratives et de protection sociale auxquelles les survivants et les membres de leur famille touchés sont confrontés. La mise sur pied de ce service entraînera l'allocation de ressources supplémentaires, sous forme de huit nouveaux postes au Bureau du Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines, ainsi que les moyens opérationnels correspondants.

II. Propositions

6. Le groupe dont la création est proposée relèverait du Bureau du Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines et serait placé sous l'autorité du Sous-Secrétaire général.

7. La responsabilité de faire face à l'impact d'une crise incombant en premier lieu à l'entité qui est précisément celle qui a besoin de se remettre sur pied pour assurer la continuité des opérations et l'exécution d'activités, il convient de réexaminer la croyance traditionnelle selon laquelle ces entités sont en mesure non seulement de se relever mais aussi de prendre en charge le soutien effectif à apporter aux survivants et à leur famille sans dispositif d'assistance centralisé. En déterminant les moyens nécessaires, le nouveau groupe fournirait un soutien en amont aux différents lieux d'affectation, aux bureaux de pays et aux équipes de coordination du dispositif de sécurité, en vue d'élaborer, de mettre en œuvre, de tenir à jour et de tester des plans de gestion des interventions médicales et de cas impliquant un nombre massif de victimes, ainsi que de mettre au point, d'appliquer, de coordonner et de faciliter un programme de soutien global et permanent qui comprendrait principalement les tâches suivantes :

a) Préparation basée sur l'évaluation des risques : fournir une assistance en amont aux lieux d'affectation des Nations Unies, à leurs bureaux de pays et à leurs équipes de coordination du dispositif de sécurité en vue d'élaborer, de mettre en œuvre, de tenir à jour et de tester des plans de gestion des interventions médicales et de cas impliquant un nombre massif de victimes;

b) Intervention en cas de crise : en guise d'intervention immédiate à la suite d'un événement grave, fournir un appui au déploiement de l'équipe d'intervention médicale des Nations Unies et des équipes d'intervention rapide du personnel administratif, qui recenseraient les victimes et veilleraient au suivi des informations à leur sujet, coordonner et hiérarchiser les besoins, notamment en ce qui concerne l'évacuation médicale et le soutien psychologique et collaborer avec les structures médicales locales pour surveiller la prestation des services médicaux et de soutien que ces structures dispensent;

c) Intervention d'après crise :

i) Au lendemain d'un événement grave, faire office de point de contact initial pour les victimes et leur famille et assurer la liaison avec les services idoines, en instaurant un centre d'appel 24 heures sur 24 et en mettant en service une ligne téléphonique spéciale, de façon à fournir soutien, conseils et orientation en matière d'accès aux diverses prestations, communiquer avec la Caisse des pensions, le Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation, les services chargés de l'assurance, ainsi qu'avec les services administratifs et des ressources humaines, notamment le Bureau de la gestion des ressources humaines, concernant les possibilités d'emploi et celles de soutien humanitaire. Dans la période à moyen et à long terme suivant un événement, le groupe fournirait un soutien coordonné aux victimes;

ii) Collaborer avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies à l'élaboration d'un cadre d'action, promouvoir et institutionnaliser des politiques et des pratiques optimales en matière de soutien aux victimes et à leur famille par l'intermédiaire du Réseau Ressources humaines;

iii) Dans la phase d'intervention d'après crise, coordonner la fourniture d'un soutien continu et à long terme aux victimes et aux familles touchées pour veiller à ce qu'elles continuent de bénéficier de l'attention et des mesures nécessaires en réponse à leur situation particulière et à leurs besoins, et examiner les politiques pertinentes pour s'assurer qu'elles répondent aux besoins du personnel dans de telles situations.

8. Les principaux produits du groupe proposé portent sur les points suivants :

a) Une amélioration de la préparation à l'intervention dans les lieux d'affectation et les bureaux de pays en cas d'événements impliquant un nombre massif de victimes, notamment par le biais de la planification et de l'expérimentation de scénarios, ainsi que de la formation du personnel à l'intervention immédiate sur place, en coopération avec les entités compétentes du Secrétariat et des autres organismes des Nations Unies;

b) Un appui coordonné faisant appel à la diffusion d'outils et de modèles de planification pour réunir des informations cohérentes et fiables permettant aux lieux d'affectation d'élaborer des plans de préparation aux situations d'urgence qui soient spécifiques et basés sur une évaluation des risques;

c) Un fichier centralisé des spécialistes du soutien antistress et des installations régionales disponibles pour une intervention initiale;

d) Des mémorandums d'accord avec des organisations spécialisées dans le soutien en cas d'urgence;

e) En collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, fourniture d'une aide aux lieux d'affectation dans toutes les régions d'implantation pour l'évaluation et l'expérimentation de leurs plans de préparation aux situations d'urgence médicales;

f) Des listes d'équipes d'intervention en attente, disponibles et entraînées, en vue d'un déploiement sur les sites des événements touchant les fonctionnaires des Nations Unies;

g) Des listes des survivants d'événements graves et des membres des familles touchées, tenues à jour en permanence et en coordination avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ainsi que les départements et bureaux compétents du Secrétariat;

h) Facilitation de l'accès en temps voulu au soutien, aux conseils et à l'orientation des victimes et des membres de leur famille, en coordination avec les départements et les bureaux du Secrétariat, ainsi que des organismes, fonds et programmes des Nations Unies;

i) Fourniture sûre d'informations et d'une assistance aux coordonnateurs désignés après une crise pour s'occuper des familles et des survivants, en particulier dans la période à moyen et à long terme suivant une telle crise;

j) Des stratégies globales institutionnalisées de soutien aux victimes, aux survivants et aux familles pour répondre aux besoins particuliers des femmes, des personnes âgées et des enfants des rescapés et de ceux des victimes décédées, ainsi que d'autres personnes ayant des besoins particuliers;

k) Des sessions de formation et d'information pour l'encadrement et le personnel, tant au Siège que sur le terrain, en ce qui concerne l'assistance aux survivants et aux membres de leur famille au lendemain de catastrophes naturelles ou d'actes de malveillance, notamment des enlèvements et des prises d'otages;

l) Une action coordonnée avec les autres groupes du Secrétariat et les groupes interorganisations chargés d'examiner et d'élaborer des mesures concernant les survivants et les membres de leur famille (par exemple, le Comité de haut niveau sur la gestion, le Réseau Ressources humaines du CCS, le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité et les groupes de travail du Secrétariat sur l'appendice D du Règlement du personnel qui régit l'indemnisation en cas de maladie, d'accident ou de décès imputables au service);

m) Des guides et des directives simples contenant les mesures ayant une incidence sur les survivants et les membres de leur famille, sous la forme, entre autres, d'une « trousse » du soutien dans les situations d'urgence et des procédures opérationnelles permanentes appropriées;

n) La liaison avec le Cabinet du Secrétaire général et les États Membres pour conserver et échanger les informations sur les activités en cours destinées à venir en aide aux victimes d'actes de malveillance et de catastrophes naturelles ainsi qu'aux survivants d'autres situations de crise et à leur famille;

o) Des instruments de communication tels que les « e-rooms » (logiciels d'espace collaboratif) et les sites Web permettant aux survivants et aux coordonnateurs désignés de publier des informations et de converser, facilitant aussi la mise à jour des informations concernant les points de contact, le partage de l'information, le suivi des demandes d'indemnisation par les survivants et les membres de leur famille et fournissant par ailleurs à l'Organisation un moyen de diffuser les informations nécessaires.

9. Pour permettre à l'ONU de répondre avec compassion et d'une manière significative aux besoins des survivants et des familles de fonctionnaires décédés par suite de catastrophes naturelles et d'actes de malveillance perpétrés contre les Nations Unies, ou lors d'autres crises, il convient de prendre en compte d'autres besoins relatifs à la fourniture d'une assistance et d'un soutien aux intéressés, parmi

lesquels l'aide à l'éducation des enfants à charge, le voyage des familles des fonctionnaires décédés et des survivants pour assister aux cérémonies commémoratives et aux funérailles, ainsi qu'aux lieux d'évacuation. Ces besoins font l'objet d'une évaluation plus complète et seront portés à l'attention de l'Assemblée générale dans un rapport séparé le moment venu.

III. Ressources nécessaires

10. Les ressources nécessaires pour les propositions détaillées ci-dessus au titre de l'exercice biennal 2010-2011 s'élèvent à 3 145 100 dollars bruts (2 941 300 dollars nets). Les tableaux 2 à 4 ci-dessous récapitulent les dépenses liées à ces propositions, par poste de dépense et par chapitre du budget-programme. Les crédits demandés couvrent la création proposée de huit nouveaux postes [1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 2 P-2 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] pour le Groupe de préparation et de soutien en cas de crise, dans le Bureau du Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines, et les autres frais généraux de fonctionnement y afférents. Parmi ces nouveaux postes qu'il est proposé de créer, le P-5 et l'un des P-4 assumeront les fonctions de médecins et seront affectés à la Division des services médicaux mais feront partie du Groupe de préparation et de soutien en cas de crise et relèveront donc de l'autorité tant du Directeur du Service médical que du Chef du Groupe.

Tableau 2

Ressources nécessaires au titre des sections 28C, Bureau de la gestion des ressources humaines, 28D, Bureau des Services centraux d'appui et 36, Contributions du personnel

Ressources nécessaires par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2010-2011</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2010-2011</i>
Postes	101 105,3	1 369,5	102 474,8
Autres dépenses de personnel	3 740,2	40,0	3 780,2
Consultants et experts	416,1	50,0	466,1
Voyages du personnel	843,6	281,4	1 125,0
Services contractuels	38 489,5	453,0	38 942,5
Frais généraux de fonctionnement	98 104,1	415,6	98 519,7
Dépenses de représentation	16,3	–	16,3
Fournitures et accessoires	2 730,2	100,0	2 830,2
Mobilier et matériel	1 598,0	231,8	1 829,8
Divers	517 021,5	203,8	517 225,3
Total	764 064,8	3 145,1	767 209,9

Tableau 3
Ressources nécessaires par chapitre du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitres du budget</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2010-2011</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2010-2011</i>
28C Bureau de la gestion des ressources humaines	72 526,1	2 509,9	75 036,0
28D Bureau des services centraux d'appui	174 517,2	431,4	174 948,6
36 Contributions du personnel	517 021,5	203,8	517 225,3
Total	764 064,8	3 145,1	767 209,9

Tableau 4
Postes nécessaires par chapitre du budget

<i>Chapitres du budget</i>	<i>Effectif initialement approuvé pour 2010-2011</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2010-2011</i>
28C Bureau de la gestion des ressources humaines	177	8	185
Total	177	8	185

11. L'effet-report de la création des huit nouveaux postes demandés dans le présent rapport pour l'exercice biennal 2012-2013 est estimé à 1 070 500 dollars.

IV. Conclusion

12. L'histoire récente nous montre que le personnel et les biens des Nations Unies sont exposés à des actes de violence et à d'autres types de crises de plus en plus fréquents. En outre, les opérations de l'Organisation ont lourdement souffert des catastrophes naturelles, dont la plus récente en Haïti, et cette situation a par ailleurs engendré les mêmes besoins en personnel que pour le cas des actes de malveillance. Cette vulnérabilité souligne l'obligation impérative d'adapter les moyens par lesquels l'Organisation répond à son devoir de protéger ceux qu'elle place dans des situations dangereuses ou qui sont appelés à affronter des catastrophes naturelles dans l'exercice de leurs fonctions.

13. Actuellement, l'Organisation n'a pas de dispositif en place pour assurer une préparation et un soutien synergiques aux fonctionnaires touchés par de telles situations d'urgence ou à leur famille. Bien que procédant de bonnes intentions, toute assistance fournie dans le passé au cours ou au lendemain d'un événement grave l'a été au coup par coup et s'est souvent révélée insuffisante, les conséquences de la crise n'en étant qu'aggravées. Alors qu'une partie des ressources de l'Organisation sont consacrées à la sûreté et à la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies, ainsi qu'à l'atténuation des risques dans ce domaine, un dispositif de soutien synergique au profit des fonctionnaires des Nations Unies et des familles touchées est tout aussi indispensable pour permettre à l'Organisation de répondre à son devoir de protéger toutes celles et tous ceux qui servent sous le drapeau bleu.

14. Les propositions contenues dans le présent rapport représentent les premières étapes essentielles conduisant à la mise sur pied d'un dispositif synergique permettant à l'Organisation de répondre efficacement à son devoir de protection des personnes au service des Nations Unies et de leur famille, en leur apportant le soutien et l'assistance élémentaires lorsque survient une tragédie, qu'il s'agisse d'un décès, de blessures ou de tout autre traumatisme.

V. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

15. L'Assemblée générale est invitée :

a) **À approuver les présentes propositions du Secrétaire général pour faire face au soutien à apporter aux victimes d'actes de violence contre les fonctionnaires des Nations Unies et à celles de catastrophes naturelles ou de toute autre situation d'urgence;**

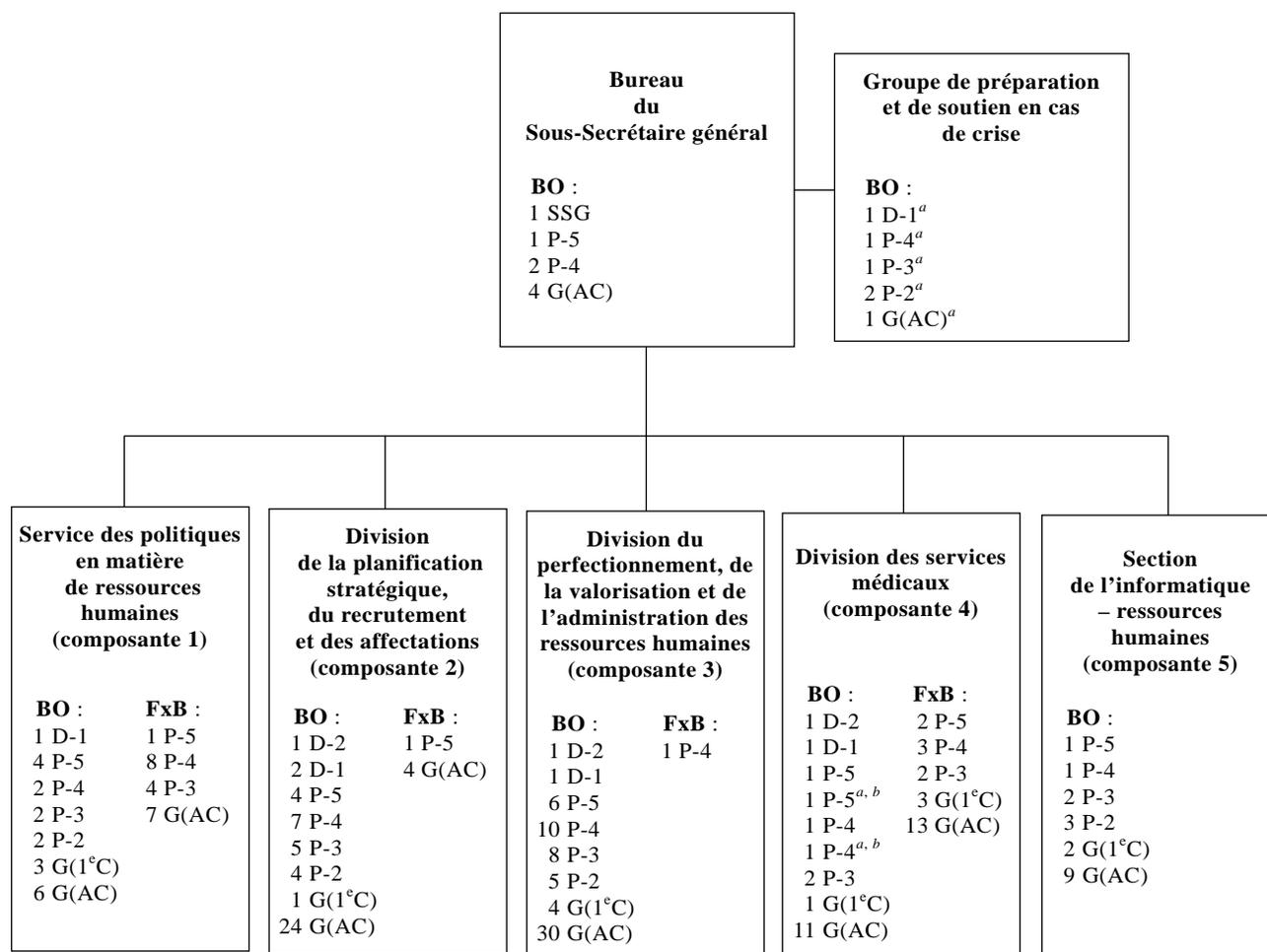
b) **À approuver la création du Groupe de préparation et de soutien en cas de crise, ainsi que celle des huit nouveaux postes correspondants;**

c) **D'ouvrir un crédit supplémentaire de 3 145 100 dollars pour l'exercice biennal 2010-2011 au titre du chapitre 28C, Bureau de la gestion des ressources humaines (2 509 900 dollars); du chapitre 28D, Bureau des services centraux d'appui (431 400 dollars) et du chapitre 36, Contributions du personnel (203 800 dollars), contrebalancé par le même montant inscrit au chapitre 1 des recettes (recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.**

16. Le montant de 3 145 100 dollars serait imputé sur le fonds de réserve.

Bureau de la gestion des ressources humaines

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2010-2011



Abréviations : BO : budget ordinaire; FxB : fonds extrabudgétaires; G(1^oC) : agent des services généraux (1^o classe); G(AC) : agent des services généraux (Autres classes).

^a Nouveaux postes demandés.

^b Tout en faisant partie du Groupe de préparation et de soutien dans les situations d'urgence, ces postes relèveront de l'autorité tant du Directeur du Service médical que du Chef du Groupe.